

**Relecture prospective de l'œuvre
du groupe de travail 2
sur la confession et l'accompagnement spirituel**

Une des prises de conscience douloureuse suscitées par le rapport de la CIASE mais aussi par l'écoute directe de personnes victimes est que confession et accompagnement spirituel constituent des lieux malheureusement significatifs d'abus spirituels voire d'abus sexuels. Voilà pourquoi il m'a semblé plus qu'opportun en novembre 2021 de charger un des groupes de travail de cette question vraiment essentielle, compte tenu notamment de la sacramentalité du sacrement de réconciliation.

La composition de ce groupe m'a d'emblée semblé adéquate et prometteuse. Une rencontre entre une partie des membres du groupe de travail et les évêques de la Province ecclésiastique de Paris m'a paru utile et fructueuse. Lors de la présentation du résultat des groupes de travail à l'assemblée plénière de mars 2023, j'ai trouvé les propositions du groupe 2 globalement ajustées et j'ai regretté, dans un premier temps, qu'elles ne soient pas immédiatement votées.

En dépit de mes regrets initiaux, j'ai été le témoin de l'occasion d'appropriation et d'approfondissement très positive qu'a constituée le renvoi aux diocèses et aux conseils presbytéraux. Le conseil presbytéral du diocèse a travaillé à deux reprises sur l'un et l'autre projet de charte avant la participation de son vice-président aux rencontres nationales qui ont précédé la mise au point et le vote final à l'assemblée plénière de novembre 2024.

Depuis novembre 2024, le texte voté sur la confession a conduit à une séance de travail en conseil presbytéral puis à une journée complète du presbyterium à propos de la confession, la précision des bonnes pratiques devenant une occasion favorable pour renouveler la pastorale du sacrement de réconciliation, dans le contexte du jubilé en particulier. A partir de réflexions issues de la journée du presbyterium, nous préciserons des propositions de formation et les contours possibles d'une pénitencerie diocésaine.

Par ailleurs, un groupe constitué de deux diacres formés à l'accompagnement spirituel, d'une consacrée et de la déléguée diocésaine aux laïcs en mission ecclésiale travaille depuis plusieurs mois, avant même le vote de novembre 2024, à la manière de tirer profit sur le plan diocésain d'une charte de l'accompagnement spirituel et donc désormais de la charte votée, notamment par l'existence d'une liste d'accompagnateurs agréés et par la promotion de lieux de relecture et de supervision, dans le contexte d'un service diocésain de la vie spirituelle en cours de conception.

Monseigneur Matthieu Rougé